

Il est porté à la connaissance du public que conformément aux dispositions prévues à l'article 16 de la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, Monsieur le Ministre de l'Environnement a délivré l'autorisation à **PROXIMUS Luxembourg S.A.** (arrêté N° **1/24/0650** du **5 mai 2025**) pour l'exploitation de radiotechniques Site A0566, 54 rue John Fitzgerald Kennedy à Bettembourg.

Un recours contre lesdites décisions est ouvert à tous les intéressés en général auprès du Tribunal administratif dans un délai de 40 (quarante) jours à dater du premier jour de l'affichage de la présente et doit être interjeté sous peine d'irrecevabilité, par l'intermédiaire d'un avocat inscrit au tableau des Avocats à la Cour.

Affichage: du **13 mai 2025** au **24 juin 2025**

Bettembourg, le 7 mai 2025

Pour le collège des Bourgmestre et Echevins

Jessica LOEVEN
Secrétaire Communale p.d.



Laurent ZEIMET
Bourgmestre

